

## Performances des exploitations laitières bovines sous indications géographiques

**Les indications géographiques (IG) visent à garantir une meilleure rémunération aux agriculteurs engagés dans les cahiers des charges correspondants, par le biais d'une différenciation découlant d'une meilleure information du consommateur. Depuis quelques années, il est envisagé de les mobiliser au service de la transition agro-écologique. Cependant, leurs performances restent peu étudiées. Cette note analyse les performances des exploitations laitières bovines sous IG, dans trois domaines : économique, environnemental et en matière de bien-être animal.**

L'objectif initial des IG est de valoriser des produits agricoles par la différenciation découlant du respect d'un cahier des charges et de l'information du consommateur, en leur garantissant la qualité et l'authenticité de produits issus d'un terroir donné. La qualité organoleptique des produits et le respect des traditions sont les objectifs principaux de ces démarches. En répondant à ces attentes des consommateurs, elles doivent aussi permettre aux agriculteurs engagés d'obtenir une meilleure valorisation de leur production. Au-delà de cette garantie de qualité et de cet objectif économique, depuis quelques années, en réponse aux attentes sociétales, il est aussi envisagé de les utiliser pour favoriser la transition agro-écologique, comme l'indique l'article 48 de la loi [EGAlim](#). Cela permettrait de répondre à certaines attentes de plus en plus fortes des consommateurs quant aux impacts sociaux et environnementaux de leurs achats : malgré la crise sanitaire actuelle, 72 % des Français se déclarent favorables à la consommation responsable<sup>1</sup> et 69 % estiment que les politiques ne défendent pas suffisamment les animaux<sup>2</sup>.

Les études portant sur les performances économiques des IG montrent que ces produits peuvent être vendus à un prix plus élevé, mais celui-ci ne compense pas toujours des coûts de production supérieurs<sup>3</sup>. S'agissant des aspects environnementaux et du bien-être animal (BEA), les rares études existantes suggèrent que les exploitations sous IG n'ont pas de meilleurs résultats que les autres<sup>4</sup>. Ces résultats varient cependant selon les cas, l'Appellation d'origine protégée (AOP) Comté étant par exemple reconnue comme particulièrement performante économiquement et environnementalement<sup>5</sup>.

La première partie de cette note analyse statistiquement si les exploitations laitières

bovines sous IG ont une performance économique supérieure aux non-certifiées. La partie suivante présente leurs performances en matière d'environnement et la troisième en matière de BEA.

### 1 - Certaines IG montrent une meilleure performance économique de leurs exploitations

Le Résultat courant avant impôt (RCAI) par unité de travail annuel non salarié (RCAI/UTAns) est utilisé pour comparer la performance économique des exploitations sous IG et hors IG (encadré 1). Il représente la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier que l'exploitation a dégagé sur l'exercice comptable, et est donc souvent utilisé pour approximer le revenu agricole du ou des exploitants. Cet indicateur a cependant des limites car il peut faire l'objet d'optimisations comptables. Une analyse similaire a donc été menée sur l'Excédent brut d'exploitation (EBE), qui confirme les résultats obtenus et n'est pas présentée ici.

Le revenu (RCAI/UTAns) médian est significativement<sup>6</sup> plus élevé pour les exploitations sous IG (30 k€ contre 23 k€ hors IG) (graphique 1), avec cependant d'importantes disparités selon les IG. En effet, le RCAI des exploitations en AOP beurre Charente-Poitou (BCP), IGP de Savoie et AOP de Franche-Comté (FC) est supérieur à celui des exploitations hors IG, et le groupe FC tire particulièrement vers le haut l'ensemble des certifiés, avec un revenu médian de 46 k€, soit le double des exploitations hors IG. La performance des exploitations de l'AOP Munster et du groupe

Auvergne - Rhône-Alpes (AR) n'est, elle, pas significativement différente de celle des exploitations non certifiées.

Comme il y a beaucoup d'hétérogénéité entre les exploitations, il est intéressant de contrôler des effets de structure pour obtenir un effet net. L'appariement par score de propension montre, après contrôle des effets de structure et de localisation, que le revenu de l'ensemble des exploitations laitières bovines sous IG serait supérieur de 9 k€ à ce qu'il aurait été si ces exploitations n'avaient pas été certifiées. En particulier, le groupe FC affiche un surplus de revenu par UTAns de 22 k€ (tableau 1). Des analyses

1. ADEME, 2021, *14<sup>e</sup> baromètre de la consommation responsable 2021* : <https://presse.ademe.fr/2021/05/14eme-barometre-de-la-consommation-responsable-2021.html>

2. IFOP, 2021, *Les Français et le bien-être des animaux* : <https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2021/01/IFOP117840-Pr%C3%A9sentation-30MA.pdf>

3. Jeanneaux P., Gillot M., Payen A. *et al.*, 2019, *La compétitivité hors coût des exploitations agricoles françaises : une analyse des effets des signes de qualité et d'origine*, *Analyse*, n° 135, CEP, MAA : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Ana135/detail/>

4. Bellassen V. *et al.*, 2021, « The Carbon and Land Footprint of Certified Food Products », *Journal of Agricultural & Food Industrial Organization* : <https://www.degruyter.com/document/doi/10.1515/jafio-2019-0037/html>

Henningsen A. *et al.*, 2017, « The Relationship between Animal Welfare and Economic Performance at Farm Level: A Quantitative Study of Danish Pig Producers », *Journal of Agricultural Economics* : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/1477-9552.12228>

5. Husson E. *et al.*, 2019, « PDO Comté Cheese in France », in Arfini F., Bellassen V. (eds), *Sustainability of European Food Quality Schemes*. Springer, p 405-426 : [https://link.springer.com/chapter/10.1007%2F978-3-030-27508-2\\_21](https://link.springer.com/chapter/10.1007%2F978-3-030-27508-2_21)

6. Test de différence des médianes de Mood, considéré ici comme significatif si la *p-value* < 10 %.

L'analyse des performances *économiques* de chaque exploitation sous IG est menée ici grâce aux principaux indicateurs économiques du Réseau d'information comptable agricole - Rica (ex : revenu courant avant impôts - RCAI, excédent brut d'exploitation - EBE, chiffre d'affaires - CA). L'analyse des performances *environnementales* de chaque exploitation sous IG se nourrit d'un appariement des données de Rica de 2019, de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) et du Registre parcellaire graphique. La base ainsi constituée contient 1 038 exploitations du Rica 2019 spécialisées en bovin lait ou bovin mixte, dont 245 en IG. L'évaluation des performances environnementales utilise les onze indicateurs de pratiques développés par A. Kirsch<sup>7</sup> : part des prairies, des surfaces peu productives, des légumineuses, et des surfaces irriguées, indice de diversité des cultures, charges en engrais et en produits phytosanitaires à l'hectare, en aliments extérieurs et en produits vétérinaires par tête, charges en énergies directes et pression en azote organique. Deux nouveaux indicateurs les complètent : taille moyenne des parcelles

de terres arables et part du produit brut issu des énergies renouvelables. Pour chacun de ces indicateurs, les exploitations sont réparties en déciles et reçoivent un score selon leur position. Les scores obtenus sur les différents indicateurs sont ensuite sommés, avec un poids égal pour chacun, aboutissant au score global de performance environnementale de l'exploitation.

Pour analyser la performance en matière de *bien-être animal*, on apparie des données de l'enquête Pratiques d'élevage 2015 et de l'INAO<sup>8</sup>. La base ainsi constituée comprend 3416 exploitations ayant des vaches laitières, dont 737 sous IG. Dix indicateurs de BEA sont : durée et surface de pâturage par vache laitière, pratique de l'écornage et analgésie systématique, réduction des traitements vétérinaires et usage des produits alternatifs, surfaces de logement non entravées, fréquence d'évacuation de la litière et des effluents, présence d'une aire d'exercice. Comme précédemment, chaque exploitation est notée pour chacun des dix indicateurs, additionnés en un score global, sans pondération. Une démarche de statistiques descriptives est ensuite conduite pour comparer

les performances économique, environnementale et de BEA des exploitations sous IG et hors IG, d'abord sur l'ensemble de la France, puis par groupes d'IG homogènes, afin de rassembler des exploitations comparables, dans des effectifs suffisants. Deux IG et trois groupes d'IG ont été déterminés en s'appuyant sur les critères fourragers des cahiers des charges, le recoupement des aires de production, les effectifs dans chaque groupe, et les zones géographiques (graphique 1).

En complément, pour analyser ces performances « toutes choses égales par ailleurs », une approche économétrique d'appariement par score de propension a été réalisée<sup>9</sup>. Elle permet de contrôler l'effet des caractéristiques structurelles des exploitations (SAU, agriculture biologique, zone de montagne, région, âge et formation de l'exploitant ou exploitante, statut juridique, vente directe), en appariant chaque exploitation sous IG à sa plus proche semblable hors IG, avec une correspondance exacte sur les critères « zone de montagne » et « agriculture biologique ». On mesure alors l'écart de performance entre les deux.

complémentaires montrent qu'un chiffre d'affaires plus élevé, lié à un meilleur prix du lait<sup>10</sup>, expliquerait ce surplus. En dehors des exploitations de FC, le surplus de RCAI/UTAns s'élèverait à 4 k€ pour les exploitations sous IG.

L'analyse révèle aussi un surplus de revenu significatif pour les exploitations du groupe AR (+ 6 k€/UTAns), moins important qu'en Franche-Comté (+ 22 k€/UTAns), en raison notamment d'un CA inférieur reflétant une moins bonne valorisation dans ce groupe<sup>11</sup>. Pour les IGP de Savoie, la différence de revenu avec les exploitations voisines est positive (+ 8k€), signe d'une meilleure valorisation<sup>12</sup>, mais pas significative, probablement du fait de la faible taille des échantillons. Les AOP Munster et BCP ne montrent pas de différence avec les exploitations les plus proches. En Munster, les consommations intermédiaires sont plus importantes que dans les exploitations hors IG, pénalisant leur valeur ajoutée. Des subventions significativement supérieures leur permettent de ramener le RCAI/UTAns au niveau des non-certifiées. En BCP, des consommations intermédiaires plus élevées que dans les exploitations non IG les plus proches grèvent le résultat économique.

Les exploitations sous IG dégageraient donc globalement des revenus plus élevés, mais de fortes disparités existent entre les appellations. La valorisation finale des produits et sa transmission dans le prix du lait ne permettent en effet pas toujours de compenser les coûts de production supérieurs induits par les cahiers des charges<sup>13</sup>.

## 2 - Des performances environnementales supérieures à la moyenne mais pas du fait de l'indication géographique

L'ensemble des IG françaises présente un score environnemental (encadré 1) médian significativement plus élevé que les exploitations hors IG (graphique 2). Les résultats varient cependant selon les IG. Ainsi, les exploitations des groupes FC, IGP Savoie et AR ont un score plus élevé que l'ensemble des non certifiées, tandis que celles de BCP affichent un score environnemental inférieur à celui des autres IG, mais aussi à celui des exploitations hors IG. Il n'y a pas de différence significative entre les exploitations en AOP Munster et celles hors IG, ce qui s'explique probablement par la forte dispersion observée de leurs scores.

Ces écarts s'estompent lorsque l'on compare les exploitations à structure et localisation proches (tableau 1). Les exploitations sous IG montrent des scores environnementaux très proches de leurs « jumelles » hors IG, à l'exception de celles de BCP dont le score est significativement inférieur de 7 % à celui des voisines non certifiées. Aucune différence significative n'est observable pour les autres groupes.

Une analyse détaillée pour chaque indicateur environnemental aide à préciser ces résultats. Les exploitations sous IG présentent de meilleures performances que celles sans IG les plus ressemblantes, sur la part des prairies (+ 11 %) et les charges en produits phytosanitaires (- 19 %) ; leurs charges en engrais ne seraient en revanche pas significativement différentes.

Les charges en aliment extérieur (par unité de gros bétail, UGB) sont globalement supérieures de 11 % dans les exploitations sous IG. L'écart monte à 21 % pour les exploitations du groupe FC et 33 % pour celles des IGP Savoie et de BCP. Ce résultat contre-intuitif est probablement lié à la conjoncture particulière de l'année 2019 étudiée : les sécheresses ayant sévi dans le Centre-Ouest, l'Auvergne et le Grand Est ont provoqué de nombreux achats d'aliments extérieurs compensateurs<sup>14</sup>,

7. Kirsch A., 2017, *Politique agricole commune, aides directes à l'agriculture et environnement : analyse en France, en Allemagne et au Royaume-Uni*, thèse de doctorat, université de Bourgogne : <https://www2.dijon.inrae.fr/cesaer/wp-content/uploads/2017/06/These-AKIRSCH.pdf>

8. Enrichies par Agence bio 2015, Zonages ICHN, Référentiel Balsa novembre 2015, MSA (COTNS 2017, 2016, 2015, 2014, 2013, 2012 et 2011) et Recensement agricole 2010.

9. Givord P., 2010, *Méthodes économétriques pour l'évaluation des politiques publiques*, Document de travail de l'Insee, G2010(08).

Quantin S., 2018, *Estimation avec le score de propension sous R*, document de travail de l'Insee, M2018(01).

10. Avec un prix moyen de vente constaté de 587 €/1000 L pour le groupe FC en conventionnel, contre 366 €/1000 L pour l'ensemble des exploitations hors IG (Rica-INAO 2019, traitement CEP)

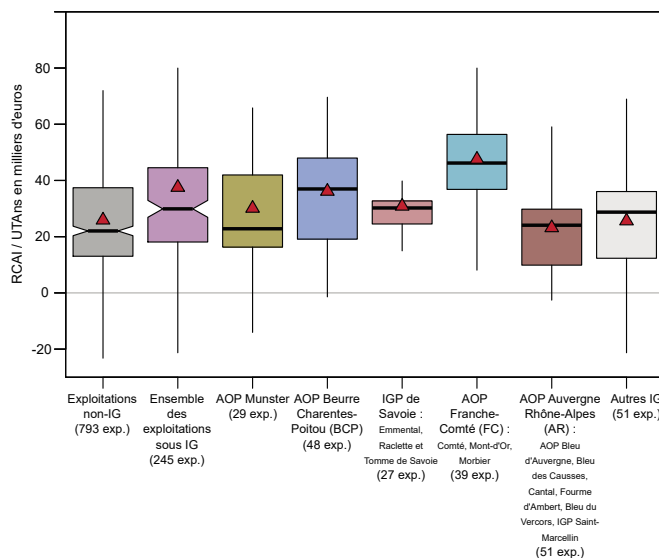
11. Prix moyen constaté en conventionnel pour le groupe AR : 370 €/1000 L en 2019 (Rica-INAO 2019).

12. Prix de vente moyen en conventionnel pour le groupe IGP Savoie : 475 €/1000 L (Rica-INAO 2019).

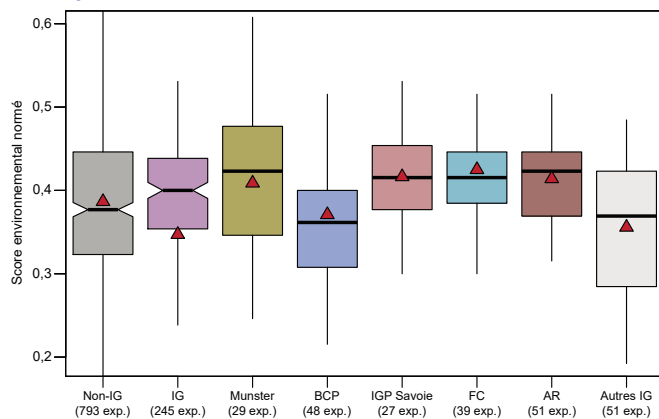
13. Jeanneaux P., Gillot M., Payen A. et al., 2019, *La compétitivité hors coût des exploitations agricoles françaises : une analyse des effets des signes de qualité et d'origine*, Analyse, n° 135, CEP, MAA : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Ana135/detail/>

14. Institut de l'élevage, 2019, *Dossier annuel. Économie de l'élevage bovins lait*, p 12-13.

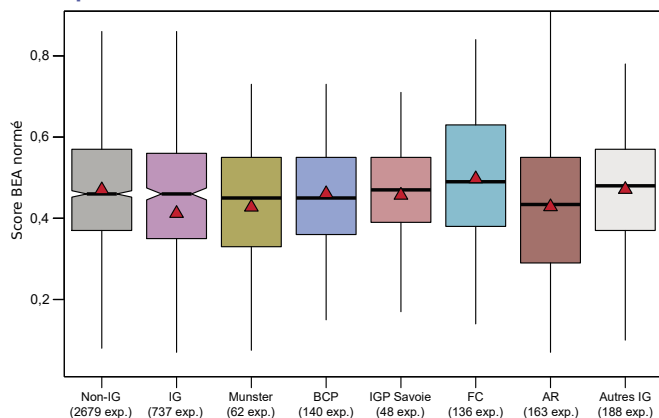
Graphique 1 - Répartition du Résultat courant avant impôts par UTAns



Graphique 2 - Répartition du score environnemental



Graphique 3 - Répartition du score de bien-être animal



Données RICA et INAO 2019, traitement CEP

Lecture : pour chaque groupe, le nombre d'exploitations dans l'échantillon est précisé entre parenthèses, la barre horizontale représente la médiane, le triangle la moyenne, les extrémités de la boîte les premier et troisième quartiles, les lignes verticales la dispersion, et l'encoche l'intervalle de confiance à 95 % autour de la médiane.

autorisés par dérogation pour certaines AOP. Les hausses des charges sont probablement d'autant plus importantes sous IG que les cahiers des charges sont contraignants.

Les exploitations de BCP montrent quant à elles des performances environnementales inférieures aux autres, ce qui peut s'expliquer par le caractère peu contraignant du cahier

des charges sur les systèmes de production, qui porte principalement sur l'aire géographique et la phase de transformation. De plus, s'agissant d'une AOP de plaine, le zonage implique peu de contraintes agronomiques, notamment sur la place de l'herbe. Toutefois, l'évolution de ce cahier des charges à partir de 2021, avec plus

d'exigences sur la provenance de la ration des troupeaux, pourrait contribuer à améliorer les performances environnementales des exploitations engagées.

Les exploitations laitières adhérentes aux IG ont donc un meilleur score environnemental que les exploitations non impliquées dans ces démarches. Cela est toutefois plus lié à leurs caractéristiques structurelles et à leur localisation qu'à cet engagement en tant que tel. Les cahiers des charges des IG, notamment les plus exigeants, par leur respect des « usages locaux, loyaux et constants », sélectionnent finalement des exploitations plus performantes sur le plan environnemental, par leur structure, leurs pratiques et leur localisation.

Si cette analyse montre que les IG n'ont pas d'effet environnemental direct sur les exploitations, par leur valorisation économique, elles peuvent cependant contribuer à pérenniser ces exploitations aux pratiques plus intéressantes et consolider la production laitière dans leurs zones, en limitant les flux vers les bassins laitiers les plus intensifs.

Sans effet direct sur le plan environnemental, les IG peuvent éventuellement avoir des effets d'entraînement positifs. Ces effets, dits de halo, bénéficient au-delà des exploitations engagées, notamment par le développement de références et de conseils techniques sur la production et l'usage de l'herbe dans ces zones géographiques. D'un autre côté, des performances économiques plus élevées peuvent aussi engendrer des effets inverses en incitant (en l'absence de mesures de maîtrise) à un développement local de la production entraînant plus de pression sur l'environnement.

### 3- L'absence de différences de performance sur le bien-être animal

Pour l'ensemble des IG, les scores globaux de BEA (encadré 1) révèlent une performance globale en bien-être animal équivalente, que les exploitations soient certifiées ou non (graphique 3), même une fois pris en compte les effets de structure et de localisation.

Une analyse indicateur par indicateur permet d'étudier les différences de pratiques entre exploitations certifiées ou non. Elle montre que les exploitations certifiées pratiquent autant l'écornage que les exploitations non certifiées, mais ont plus systématiquement recours à des analgésiques pour atténuer la douleur. Elles utilisent également plus souvent des traitements vétérinaires alternatifs (aromathérapie, homéopathie, physiothérapie, etc.). L'évacuation des effluents d'élevage des bâtiments est, quant à elle, plus couramment pratiquée (de façon au moins hebdomadaire) dans les exploitations sous IG. Enfin, les exploitations sous IG ont une surface de pâturage par vache laitière 16 % plus étendue que les exploitations jumelles hors IG, mais la durée de pâturage n'y est

Tableau 1 - Effet moyen d'une indication géographique sur les performances économiques, environnementales et de bien-être animal

Effet moyen sur les exploitations sous IG	Effectif Rica	Surplus de RCAI par UTans	Écart score environnemental	Effectif BEA	Écart score BEA
IG Générale	245	+ 41 % *** (+ 9 k€)	- 2 %	737	0 %
AOP Munster	29	+ 1 % -- (+ 0,3 k€)	0 %	62	- 2 %
AOP beurre Charentes-Poitou	48	+ 1 % -- (+ 0,4 k€)	- 7 % *	140	- 5 % *
IGP de Savoie	27	+ 33 % -- (+ 8 k€)	- 5 %	48	- 11 % *
Groupe Franche-Comté	39	+ 85 % *** (+ 22 k€)	+ 3 %	136	+ 9 %
Groupe Auvergne - Rhône-Alpes	51	+ 33 % *** (+ 6 k€)	+ 1 %	163	- 11 % ***

Source : données INAO, Rica 2019, enquête pratiques d'élevage 2015, traitements CEP.

Lecture : le tableau présente l'effet moyen des IG isolé par l'appariement par score de propension : écart entre la performance observée des exploitations sous IG et celle qu'elles auraient eue si elles n'avaient pas été certifiées. Sa significativité est indiquée : \*\*\* très significatif ( $p$ -value  $\leq 5\%$ ), \* significatif ( $5\% < p$ -value  $\leq 10\%$ ) et - non significatif ( $p$ -value  $> 10\%$ ).

pas significativement plus importante. En revanche, les vaches laitières des exploitations sous IG sont plus souvent en stabulation entravée et elles bénéficient moins souvent d'une aire d'exercice.

Après appariement des exploitations avec des « jumelles » non certifiées, l'analyse par groupe montre que la performance en BEA est significativement inférieure en AR, et dans une moindre mesure en IGP de Savoie et en BCP. Il n'y a pas de différences pour les groupes Munster et FC (score supérieur mais non significatif pour ce dernier). Une analyse par indicateur montre qu'à score de BEA équivalent les exploitations sous IG d'AR ont des pratiques significativement différentes de leurs voisines non certifiées. Elles sont moins nombreuses qu'elles à appliquer systématiquement un analgésique lors de l'écorchage et à utiliser des traitements alternatifs. Les stabulations entravées y sont aussi plus fréquentes, probablement car les bâtiments y sont plus souvent anciens et moins récemment rénovés qu'au niveau national<sup>15</sup>, et l'évacuation hebdomadaire des effluents y est moins répandue. Cependant, les vaches laitières de ces exploitations pâturent 36 % plus longtemps dans l'année et disposent d'une surface de pâturage supérieure (+ 20 %). Le cahier des charges de l'AOP Bleu d'Auvergne (majoritaire dans le groupe AR) impose ainsi un pâturage obligatoire dès que les conditions climatiques le permettent, ce qui peut expliquer ce recours supérieur au pâturage. Cette pratique réduit le temps passé en bâtiment, limitant le lisier ou le fumier à évacuer et les impacts négatifs des logements entravés (sans que l'indicateur utilisé ici puisse en rendre compte).

Cette obligation de pâturage est également présente dans le cahier des charges de l'AOP Comté, mais les résultats ne montrent aucune différence de surface ni de durée de pâturage moyennes entre ces exploitations et leurs jumelles non certifiées. La pratique du pâturage est en fait largement répandue dans la zone, grâce aux conditions pédoclimatiques

favorables, et sans doute à la dynamique collective herbagère autour des AOP. Cette dernière permet à toutes les exploitations de tirer profit des intérêts agro-économiques du pâturage (moins de mécanisation, moins d'achat de concentré protéique, moins de litière à évacuer), qu'elles soient en AOP ou non.

Les exploitations sous IG favorisent donc davantage le pâturage des vaches, mais elles sont légèrement moins performantes sur les conditions de stabulation, obtenant au total des scores de BEA au même niveau que les exploitations non certifiées. Des évolutions en cours des cahiers des charges pourraient impacter positivement le bien-être animal. Par exemple, l'AOP Comté imposera prochainement un minimum de sorties des vaches tout au long de l'année en cas de stabulation entravée.

\*

Les résultats présentés ci-dessus indiquent, pour l'année 2019, que les IG en lait de vache seraient dans leur ensemble plus performantes économiquement, grâce à une meilleure valorisation du lait. Ce n'est cependant pas le cas de toutes, certaines n'atteignant pas leur objectif de création de valeur.

L'engagement en IG peut avoir un effet stabilisateur sur les revenus qui n'est pas appréhendé dans cette analyse. Le lait sous IG est destiné essentiellement à des produits dont les prix fluctuent moins que les produits industriels soumis aux marchés mondiaux, ou même que les produits standardisés largement échangés au niveau européen. Si leur valorisation n'est pas toujours plus élevée, elle est normalement plus stable, réduisant l'exposition des producteurs à la volatilité des prix et améliorant la résilience des exploitations. Cet effet ne pourrait toutefois être mesuré qu'avec une analyse sur plusieurs années.

Si les exploitations sous IG montrent des meilleurs scores sur le plan de l'environnement, cela résulterait du fait que s'engagent en IG des exploitations déjà plus performantes, ces performances dépendant plus de leur structure et de leur localisation. En matière de bien-être animal, à part le pâturage, les différences ne sont pas en faveur des IG, en partie à cause de l'âge des bâtiments.

La préoccupation des citoyens et des consommateurs pour l'environnement et le bien-être animal augmente, et les acteurs agricoles et agro-alimentaires se saisissent de plus en plus de ces thématiques. De nouvelles initiatives privées cherchent à mettre en avant des bénéfices environnementaux ou en lien avec le bien-être animal. Au-delà des garanties qu'elles apportent aux consommateurs sur la qualité des produits, si les IG en bovin lait veulent conserver leur position favorable sur le marché, elles devront renforcer la prise en compte et la mise en avant de ces aspects. Certaines évolutions récentes vont dans ce sens, comme l'AOP Munster qui depuis mai 2021 renforce l'usage de l'herbe toute l'année, le pâturage et l'autonomie fourragère.

**Salomé Sengel**  
stagiaire au CEP  
**Estelle Midler, Jean-Noël Depeyrot**  
CEP

15. Agreste 2019, *Enquête pratiques d'élevages 2015, bâtiments et gestion des effluents d'élevage bovins*, Agreste Auvergne-Rhône-Alpes, Flash Info n° 10.

**Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation**  
**Secrétariat Général**  
Service de la statistique et de la prospective  
Centre d'études et de prospective  
3 rue Barbet de Jouy  
75349 PARIS 07 SP  
Sites Internet : [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

Directrice de la publication : Corinne Prost

**Rédacteur en chef : Bruno Héralut**  
Mel : [bruno.herault@agriculture.gouv.fr](mailto:bruno.herault@agriculture.gouv.fr)  
Tél. : 01 49 55 85 75

Composition : DESK ([www.desk53.com/fr](http://www.desk53.com/fr))  
Dépôt légal : À parution © 2021